

REPUBLIQUE FRANCAISE

VIEUX-RENG



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le six février, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vieux-Reng, se sont réunis à 19h00 à la salle des mariages de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre MANFROY, Mme Isabelle BRISSON, M. Ghislain LAURENT, M. Michaël STOCKER, M. Olivier CHERONT, M. François BLANCHARD, Mme Catherine RIBAUVILLE, Mme Amandine LISSE.

EXCUSEES : Mme Isabelle PELERIAUX, Mme Nadège HOEL.

ABSENTS : M. Sébastien DECAIX, M. MAGHUE Alexandre, Mme Virginie LECOMPTE

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une secrétaire désignée dans le sein du Conseil en la personne de Mme Amandine LISSE.

I - PRIME POUVOIR D'ACHAT

Délibération du Conseil municipal est prise afin d'accorder la prime pouvoir d'achat aux employés municipaux entrant dans les critères fixés par la loi.

II - INDEMINITES DES ELUS

Délibération est prise par le Conseil municipal pour la création d'un poste de conseiller délégué à la gestion des salles. Le poste est confié à Mme Amandine LISSE.

Délibération est prise par le Conseil municipal de relever l'indemnité des adjoints de 3,57 %. L'indemnité de M. le Maire est relevée de 3,57 % également.

Délibération est prise par le Conseil municipal de fixer l'indemnité du conseiller délégué à la gestion des salles à 5 % de l'indice terminal de la fonction publique.

Le Conseil municipal décide donc de fixer les indemnités comme suit à compter de ce jour :

MAIRE	34,57 % de l'indice terminal de la fonction publique
ADJOINTS	10,70 % de l'indice terminal de la fonction publique
CONSEILLER DELEGUE	5% de l'indice terminal de la fonction publique



III - TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE DES FETES

Délibération est prise par le Conseil municipal pour le choix de l'architecte dans le cadre de la rénovation thermique de la salle des fêtes. Deux devis d'architecte sont présentés. Le choix se porte sur M. MICHAUX (honoraire 8,50%). M. GUILLOUX n'est pas retenu (honoraire 8,65%).

Délibération est prise par le Conseil municipal afin d'autoriser M. le Maire à déposer le dossier de subvention pour la rénovation thermique de la salle au guichet du service de l'État à hauteur de 40 %.

Délibération est prise par le Conseil municipal afin d'autoriser M. le Maire à déposer le dossier de subvention pour la rénovation thermique de la salle auprès du Département à hauteur de 40 % (ADVB).

IV - TROTTOIRS RUE DE MAUBEUGE

Délibération est prise par le Conseil municipal afin d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long de la Départementale RD28.

Délibération est prise par le Conseil municipal afin d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention fonds de concours de l'AMVS.

V - FIXATION DES AIDES ACCORDEES AUX BENEFICIAIRES DES AIDES SOCIALES

Délibération du Conseil municipal afin de relever de 30 euros les des taux selon les trois catégories existantes soit 1^{ère} catégorie = 430 €/an, 2^{ème} catégorie = 410 €/an et 3^{ème} catégorie = 270 €/an.

Accord du Conseil municipal pour attribuer l'aide de 1^{ère} catégorie au 7 dossiers présentés.

VI – PROGRAMMATION 2024-2026

Délibération est prise par le Conseil municipal validant la programmation 2024-2026 pour rénovation de la rue du Hameau.

◆◆◆

Monsieur le Maire clôture les débats à 21h15, remercie les conseillers municipaux et lève la séance.